

Décision

Générale

colonial

Décision n° 892 concernant les Services Etat.

n° 892

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date de publication
6 juin 1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Abdallah Taha, l'autorisation préalable de construire un hôtel comprenant cinquante chambres, restaurant et bar, rue de Madrid, sur le titre foncier n° 119. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.